

Département de la Moselle
Arrondissement de
Commune(s) de

Annexe 10

LISTE DES MEMBRES OU PARTENAIRES
CHASSE COMMUNALE
LOT N°

Bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Nom, prénom du locataire ou nom de la société ou association de chasse :

En application de l'article 14 du cahier des charges des chasses communales, les personnes listées ci-dessous sont autorisées à chasser dans le lot référencé ci-dessus, munies de la présente. Elle doit comporter la signature du maire de la commune concernée par le territoire de chasse et celle du titulaire du bail de chasse correspondant ou son représentant pour les sociétés ou associations de chasse.

Nom	Prénoms	Nationalité	Adresse	N° de permis de chasser

Date :

Signature du Maire

Signature du locataire ou son représentant (société de chasse)